

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT
DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU**

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 1er septembre 2014**N° P130364 - DE/1**

et annexe de 3 pages

Matériau présenté par : SERGE FERRARI
Zone Industrielle BP 54
38352 La Tour du PIN

Marque commerciale : PRECONTRAIT 702

Description sommaire :
Composition globale : Tissu polyester enduit de PVC ignifugé dans la masse sur les deux faces

Application : Tente

Masse : (817 ± 10%) g/m²

Epaisseur : (0,6 ± 10%) mm

Coloris : Blanc

Rapport d'essais : N° P130364 - DE/1 du 1er septembre 2014

Nature des essais : Essai au bruleur électrique NF P 92-503 (décembre 1995)..

NF P 92-507 (Février 2004)

Classement :**M2****Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI**

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P130364 - DE/1 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 4 pages**.

Trappes, le 1er septembre 2014

**La Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**

Sophie THIEFFRY

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 1er septembre 2014

N° P130364 - DE/1

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : SERGE FERRARI
Date et référence de la commande : Commande n° 4500023875 du 23/07/2014
Producteur : SERGE FERRARI
Marque commerciale et référence : PRECONTRAIINT 702
Composition globale : Tissu polyester enduit de PVC ignifugé dans la masse sur les deux faces

Caractéristiques attestées par le demandeur :

Masse : (750 ± 5%) g/m²
Epaisseur : (0,57 ± 10%) mm
Coloris : Blanc

Caractéristiques déterminées par le LNE :

Masse : (817 ± 10 %) g/m²
Epaisseur : (0,6 ± 10 %) mm
Coloris : Blanc

suite du rapport page suivante

Annexe page 2

3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 25/07/2014

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à (23 ± 2) °C et (50 ± 5) % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 28/08/2014

4. RESULTATS

4.1. ESSAI AU BRULEUR ELECTRIQUE

	Eprouvette 1				Eprouvette 2				Eprouvette 3				Eprouvette 4				
Sens	Chaîne Lisse				Chaîne Grainée				Trame Lisse				Trame Grainée				
Coloris	Blanc				Blanc				Blanc				Blanc				
Percement	Oui				Oui				Oui				Oui				
Moment d'inflammation (s)	20	-	-	-	20	-	-	-	20	45	-	-	45	-	-	-	
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	62	-	-	-	5	-	-	-	1	14	-	-	83	-	-	-	
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	-				-				-				-				
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non				Non				Non				Non				
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Non				Non				Non				Non				
Longueur détruite/brûlée (mm)	135				130				190				150				Longueur moyenne 151

Durée d'inflammation ≤ 5s	Non
Longueur moyenne < 350 mm	Oui
Chute de gouttes enflammées	Non

suite du rapport page suivante

Annexe page 3

5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

NEANT

6. CONCLUSION ET CLASSEMENT

A la suite de ces résultats d'essais, le matériau présenté ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essais obtient le classement :

M2

Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

7. DURABILITE DU CLASSEMENT

NON LIMITEE A PRIORI

Trappes, le 1er septembre 2014



La Responsable du
Département Comportement au
Feu et Sécurité Incendie

Sophie THIEFFRY

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document